

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 26 MAI 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-six mai à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Sulpice, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 20 mai 2015

PRÉSENTS : ANTOINET Guy - BODINIER François - BREVET Christiane - COLAS Christiane - COLAS Hervé - DUC Pascaline - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GALLET Gérard - GUEFFIER Elizabeth - JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MAISONNEUVE Xavier - MARTIN Walter - OLIVIER Jacques - PACAUD-PEREIRA Marie - PARRATON Véronique - PERRIN Gérard - PICARD Catherine - PIN Marie-Joëlle - ROCHE Jean-Pierre - THEVENON Jean-Jacques - VIVIET Alain.

EXCUSÉS : GUILLEMOT Laurent (pouvoir donné à BREVET Christiane) - GRIGNOLA-BERNARD Virginie (pouvoir donné à ROCHE Jean-Pierre) - MOREL Catherine (pouvoir donné à LONGERON Robert) - PUTHET Hervé - TOLFA Pascale (pouvoir donné à ANTOINET Guy)

Secrétaire de séance : FOURNIER Clotilde

Nombre de conseillers : En exercice : 28 ; Présents : 23 ; Votants : 27

Clotilde Fournier, maire présente la commune de Saint-Sulpice dont la population a plus que doublé en six ans. Elle compte 245 habitants aujourd'hui contre 100 en 2009. 36 enfants sont scolarisés à Saint-Didier d'Aussiat. Parmi les dernières réalisations, on peut citer la rénovation de deux logements avec une aide de Cap 3B pour l'isolation, la création d'un columbarium, la modification de l'éclairage public, la mise aux normes de la mairie, le changement des panneaux d'indication des hameaux, la dénomination des rues, le classement des chemins ruraux. La commune a dû faire face à l'augmentation de ses charges avec la mise en place des activités périscolaires et du service d'instruction des autorisations du droit des sols. En 2015, elle a pour projet la création de 20 places de parking le long de la route départementale devant la salle des fêtes. Aucun autre investissement n'est prévu.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 FÉVRIER 2015

Le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 31 MARS 2015

Le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 14 AVRIL 2015 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 MAI 2015 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014 ET DU 22 JUILLET 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Rapport d'activités 2014 (*rapporteurs : les vice-présidents délégués*)

Chaque vice-président présente les actions qui relèvent de sa délégation.

- *Administration générale*

Ressources humaines

L'année a été marquée par la mise en place des temps d'activités périscolaires dans toutes les communes du territoire. Le service a dû rémunérer ou indemniser une centaine d'agents. Le 22 juillet 2014, le conseil communautaire a voté une revalorisation des montants maximum du régime indemnitaire de 15% sur trois ans. Suite aux élections professionnelles de décembre, les représentants du personnel ont été renouvelés. Ils siègeront au comité technique et pour certains au comité hygiène sécurité et conditions de travail. En 2014, le service a mis en place un livret d'accueil et un règlement des absences. Les effectifs sont stables avec 218 agents stagiaires et titulaires au 31 décembre 2014.

Hygiène prévention sécurité

La majorité des formations (53%) ont concerné la prévention et la sécurité, principalement la signalisation temporaire de chantier, les habilitations électriques, la manipulation d'extincteurs et la prévention des risques aux gestes et postures. En 2014, le service a mis en place le document unique et les registres hygiène et sécurité.

Budget et comptabilité

En 2014, tous budgets confondus, les dépenses s'élèvent à 28 062 000 euros dont 22 015 000 euros en fonctionnement et 6 047 000 euros en investissement. Les recettes sont égales à 28 276 000 euros au total, pour 22 729 000 euros en fonctionnement et 5 547 000 euros en investissement. Les produits de la fiscalité locale et les dotations de l'Etat restent peu dynamiques avec une baisse globale des ressources de 2,5% par rapport à 2013. L'autofinancement est en baisse : 1 615 000 euros contre 2 281 000 euros en 2013. Le désendettement se poursuit.

Patrimoine et marchés publics

Dans le cadre du projet de restructuration extension du siège de la Communauté de communes et de la mairie de Montrevel, la Communauté de communes a désigné la Semcoda comme mandataire de maîtrise d'ouvrage. Lancé en 2014, le concours de maîtrise d'œuvre a désigné une équipe constituée des cabinets Delers, Dosse, Chapuis structures, Caillaud ingénierie et EAI. L'avant-projet détaillé a été approuvé pour un montant prévisionnel de 3 185 000 euros HT. Le marché à procédure adaptée a également été lancé avec 17 lots.

En ce qui concerne les assurances, 17 sinistres ont été recensés en 2014, dont près de la moitié concerne le patrimoine immobilier. 18 procédures de marchés publics ont été lancées pour 142 plis reçus et 29 notifications.

- *Aménagement du territoire*

Urbanisme

Suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme, la Communauté de communes a créé un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Le service a commencé à instruire les permis en novembre puis toutes les autorisations à compter du 1^{er} janvier 2015. Les communes d'Attignat, Confrançon, Curtafond, Etrez, Foissiat, Jayat, Malafretaz et Montrevel ont bénéficié de l'accompagnement technique du service pour leurs plans locaux d'urbanisme.

Agriculture durable

Les difficultés rencontrées par Gaëtan Le Borgne pour porter le projet d'installation au Sougey ont conduit la Communauté de communes à reconsidérer sa candidature. Un nouveau candidat identifié par le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse a finalement été retenu. Il produira 15 400 volailles de Bresse. Le projet a dû être adapté.

Dans le cadre de l'aide à la plantation de haies bocagères, 310 mètres linéaires ont été financés en 2014. La Communauté de communes a également poursuivi le financement d'animations éducatives sur l'agriculture durable et l'alimentation pour les écoles du territoire.

- *Développement économique*

Parcs d'activités

Une signalétique commune à tous les parcs d'activités a été mise en place en fin d'année. L'avant-projet de l'extension du parc d'activités de Confrançon a été approuvé. Les transports Blanc se sont installés à Attignat. A Cras-sur-Reyssouze, un terrain de 2 978 m² a été vendu à Bresse énergies renouvelables.

La Communauté de communes a renouvelé son adhésion à Centre Ain initiatives. Huit entreprises ont été aidées en 2014 à Malafretaz, Foissiat, Etrez, Béréziat, Attignat et Saint-Didier d'Aussiat.

- *Développement touristique*

Stratégie tourisme et loisirs

Le projet de requalification de la base de loisirs a été cadré en 2014. Un bureau d'études a défini un schéma d'aménagement avec l'organisation des espaces sur le site, leur fonctionnement, les accès, les circulations et le stationnement.

La Communauté de communes en lien avec l'Office de tourisme a été reconnue « destination touristique » par le Conseil général de l'Ain. Cette distinction permettra de bénéficier d'un accompagnement par Aintourisme pour développer les actions de promotion et d'un taux de subvention supérieur pour les investissements réalisés en matière touristique.

Une nouvelle carte des sentiers pédestres du territoire a été éditée en 2014. Elle est complétée par des panneaux installés dans toutes les communes au départ de chacun des circuits. Pour ses sentiers VTT, la Communauté de communes a été labellisée « base VTT » par la Fédération nationale de cyclotourisme. Cinq circuits sont balisés de 6,5 à 43,5 km.

Une saison touristique en demi-teinte

La météo très pluvieuse des mois de juillet et août a dégradé les résultats de la saison à la base de loisirs. Pour le camping, la hausse du chiffre d'affaires est essentiellement due à l'augmentation du nombre de mobilhomes (+ 16), à l'installation de dix tentes safaris et à la majoration du taux de TVA (de 7 à 10%). Le nombre de séjours est en légère baisse : de 5 987 en 2013 à 5 971 en 2014. Le nombre de nuitées est en chute : de 141 825 en 2013 à 129 153 en 2014. Le retour de la clientèle française se confirme au détriment des clientèles étrangères, notamment les Néerlandais dont le nombre de nuitées est en baisse de 18,5%.

Au centre aquatique, une plate-forme de jeux d'eau a été mise en service pour la première fois en 2015. Comme le camping, la piscine a souffert des mauvaises conditions climatiques avec une fréquentation totale en baisse de 23%. Hors saison, les effectifs scolaires sont en hausse. Un travail important et payant a été mené pour augmenter la fréquentation en septembre.

La Maison des sports a réalisé une bonne saison avec des recettes en hausse (+ 5 655 euros) tout comme la fréquentation (+ 397).

Arrivée de Marie-Noëlle Pin à 21h20.

- *Voirie*

Plusieurs chantiers ont été réalisés en régie : la poursuite de l'aménagement du tour des lacs, l'élargissement de la rue des anciens combattants, la création d'un sentier piétonnier à Malafretaz, l'aménagement de la place de l'église à Montrevel. Le service poursuit la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Un chemin piétonnier a été concerné à Confrançon. Il a aussi instruit 138 permissions de voirie et 25 demandes d'alignement.

- *Environnement*

Collecte et tri des déchets

La Communauté de communes met en œuvre des actions pour réduire les volumes d'ordures ménagères. L'accent a été mis sur le compostage cette année. Des composteurs individuels en bois ont été mis en vente. Les frais d'enlèvement pour dépôt illicite de déchets facturés en 2014 s'élèvent à 2 100 euros, soit 28 contrevenants identifiés. Malgré ces efforts, les volumes d'ordures ménagères collectés sont en hausse : 136,9 kg par habitant et par an en 2014 contre 134,2 en 2013.

Assainissement non collectif et espaces verts

Le service des espaces verts réduit chaque année les quantités de produits phytosanitaires utilisés privilégiant les solutions alternatives (paillage, désherbage thermique, installation de massifs nécessitant moins d'arrosage).

Le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) fournit l'étude de conception à joindre à chaque dossier de permis de construire. 44 dossiers ont été instruits en 2014. Il intervient également lors de contrôles diagnostics pour les ventes de biens immobiliers (51 rapports supplémentaires en 2014).

Suite à l'installation d'une micro-station chez un particulier, le SPANC s'est porté volontaire pour suivre « in-situ » le fonctionnement du dispositif.

En 2014, la campagne de réhabilitation des assainissements non collectifs a été lancée. Quarante candidats ont été retenus pour une première phase. Des réunions publiques ont eu lieu pour lancer la deuxième phase pour les communes d'Attignat, Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Foissiat, Jayat, Malafretaz et Montrevel. Un marché à bons de commande a été mis en œuvre pour la réalisation des études à la parcelle.

Le SPANC propose toujours un service de vidange de fosses septiques. 75 particuliers en ont bénéficié en 2014.

- *Petite enfance*

Multi-accueils

A Montrevel, le multi-accueil « A p'tits pas » a accueilli 105 enfants pour un taux d'occupation de 82%. 56 enfants ont fréquenté le multi-accueil « Câlines et trottinettes » à Confrançon pour un taux d'occupation de 83%. Tout au long de l'année, les structures s'ouvrent sur l'extérieur et organisent des sorties. A Montrevel, un projet intergénérationnel a été mis en place avec la maison de retraite, tout comme des séances d'éveil musical ou de lectures. A Confrançon, les ateliers parents-enfants et l'action passerelle avec l'école se sont poursuivis.

Relais assistants maternels (RAM)

Le territoire compte en 2014 193 assistants maternels agréés. 85 d'entre eux ont participé aux temps collectifs d'animations, 53 utilisent le prêt de jeux, 97 le prêt de matériel. Le RAM met en œuvre des actions de formation pour les assistants maternels. Deux stages ont été organisés en 2014 sur l'informatique et l'éveil de l'enfant. Le RAM propose aussi des réunions d'informations pour les parents ou assistants maternels, comme sur la mensualisation et les congés payés, ou la protection sociale.

- *Jeunesse*

Centre de loisirs

Les mercredis le centre de loisirs a accueilli 138 enfants, 90 pour les vacances d'hiver, 85 au printemps, 100 pour la Toussaint et 74 à Noël. La fréquentation a atteint 208 enfants pendant l'été. Les séjours ont réuni 155 enfants. 74% des familles habitent la Communauté de communes.

Des activités sont également proposées pour les adolescents. La fréquentation dépend beaucoup des activités. Deux chantiers jeunes ont été organisés à Malafretaz, Saint-Didier d'Aussiat et Saint-Sulpice pour 16 jeunes de moins de 18 ans.

Programme annuel de soutien aux activités éducatives (PASAE)

Le PASAE s'organise désormais pendant les vacances scolaires. 300 familles en ont bénéficié en 2014 moyennant une participation financière de 5 euros.

La Communauté de communes coordonne les temps d'activités périscolaires. Deux agents sont affectés à cette tâche soutenus par 13 référents communaux. Une centaine d'intervenants ont été recrutés. Les premiers bilans sont positifs. La participation est bonne, les activités variées.

- *Aide aux personnes âgées*

Les sorties, séjours et autres animations rencontrent toujours autant de succès. 1 260 personnes ont participé aux activités organisées en partenariat avec les clubs (belote, loto, marches, pétanque).

- *Aide aux associations*

Une cinquantaine d'associations utilisent le service de reprographie. Le service de prêt de matériel est très apprécié (environ 500 prêts par an). Dix associations ont conventionné pour utiliser le gymnase intercommunal tout au long de l'année.

- Coopération décentralisée

La Communauté de communes a délégué la mise en œuvre de ses actions de coopération décentralisée à l'association Coopération et solidarité internationales (CSI). CSI a organisé un voyage touristique en Roumanie permettant de consolider et célébrer le partenariat mis en œuvre depuis 25 ans. L'association poursuit son aide aux écoles qui peuvent ainsi s'équiper en matériel, jeux éducatifs, livres. Des ateliers de découverte de la langue et la civilisation française rencontrent un grand succès.

Avec le Sénégal, en 2014, des échanges ont été mis en place avec les écoles de Confrançon-Curtafond et Saint-Didier d'Aussiat.

Les ateliers de cuisine du monde sont toujours plébiscités. Tout au long de l'année, CSI multiplie les actions de sensibilisation sur le territoire via les TAP, le PASAE ou des événements spécifiques (Temps chauds).

- Culture

Ecole de musique

L'Ecole de musique a compté 221 élèves en 2014 dont 95 enfants et 76 adolescents. 90% sont issus de la Communauté de communes. Les examens 2014 ont confirmé la qualité des enseignements puisque quatre élèves ont obtenu le Certificat régional d'études musicales. 6 élèves sont entrés dans les rangs des unions musicales, un chiffre en hausse mais faible au regard du nombre d'inscrits à l'Ecole.

L'Ecole de musique a mené deux projets spécifiques en 2014 : une animation par la batucada à la course de garçons de café de Bourg-en-Bresse et un échange avec l'orchestre junior de Trévoux. Elle propose des ateliers dans le cadre du PASAE et des TAP.

Médiathèque

La Médiathèque compte 1 362 inscrits, un chiffre stable par rapport à 2013. 70% sont des emprunteurs réguliers. Le nombre de prêts annuel est en constante hausse avec 44 151 prêts en 2014 (+ 8%). 1 319 documents ont été acquis en 2014, notamment des DVD jeunesse et petite enfance mais aussi des livres pour les adolescents et des documentaires adultes.

La Médiathèque réalise régulièrement des opérations de désherbage afin d'éliminer des collections les documents qui sont obsolètes ou peu empruntés. 2 941 documents ont été concernés en 2014.

Parmi les temps forts des animations de l'année, celles dans le cadre de la fête de la science avec un inter-centres de loisirs sur l'alimentation ou encore le spectacle « Chut ! Plus de bruit ! » pour la petite enfance.

Le projet d'informatisation et de mise en réseau des bibliothèques du territoire s'est concrétisé en 2014 puisque toutes les bibliothèques ont été équipées du même logiciel. En fin d'année, 7 des 13 bibliothèques réalisaient les prêts avec le nouveau logiciel. La prochaine étape est la mise en place d'un portail documentaire et culturel. Ces sites permettront de mettre en valeur toutes les animations culturelles du territoire et les services proposés par les bibliothèques.

(Adopté, unanimité).

Le rapport d'activités sera transmis au Maire de chacune des communes membres pour une présentation au conseil municipal en séance publique. Il sera accompagné d'une synthèse.

II. Cinquantième anniversaire de la coopération intercommunale (rapporteur : Christiane Colas)

La célébration du cinquantième anniversaire de la Communauté de communes aura lieu samedi 29 août. Les festivités débiteront à 10h par une cérémonie en l'honneur de Louis Jannel dont le nom sera donné au centre culturel. Lors de la dernière réunion du groupe de travail, Virginie Grignola-Bernard a proposé de constituer une équipe d'élus. L'après-midi, des jeux intervillages seront organisés à la base de loisirs. Des ateliers contes et jeux en bois seront proposés pour les enfants. Dimanche 30 août, l'accès aux activités nautiques sera gratuit pour les habitants de la Communauté de communes sur présentation de la carte d'accès.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

I. Aménagement d'une voie verte entre Bourg-en-Bresse et Jayat (rapporteur : Christiane Colas)

Suite à l'étude d'opportunité et de faisabilité réalisée par Cap 3B, la Communauté de communes de Montrevel s'est engagée aux côtés de Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA) dans la réalisation d'une voie verte entre Bourg-en-Bresse et Jayat. Conformément au rendu de l'étude, le tracé validé par le conseil communautaire le 29 mai 2012 privilégie l'emprise foncière de l'ancienne voie ferrée. Les premiers crédits d'études opérationnelles ont été inscrits aux budgets 2013 et aux budgets suivants, la réalisation des travaux. Le 7 avril 2015, une rencontre et des échanges ont eu lieu avec Cap 3B et BBA afin de définir une méthode de travail pour engager les travaux sur la partie validée. La Communauté de communes et BBA conduisent les études techniques et la maîtrise d'œuvre en commun, chaque intercommunalité reste maître d'œuvre de ses travaux.

Dans un objectif de cohérence et d'optimisation des coûts, il est proposé d'une part de créer un groupement de commande porté par la Communauté de communes de Montrevel pour les études réglementaires et la maîtrise d'œuvre. D'autre part, le conseil est appelé à approuver la convention de mandat à passer avec la société publique locale Cap 3B aménagement qui serait chargée de réaliser tous les actes nécessaires aux études de maîtrise d'œuvre. Le mandataire aurait pour missions la préparation des choix des différents prestataires, du maître d'œuvre, le suivi des études du maître d'œuvre et l'approbation des avant-projets. Dans une tranche conditionnelle, il pourrait également engager la consultation des entreprises. Le suivi de chantier serait réalisé par chaque collectivité.

Le montant des honoraires au mandataire s'élève à 40 355 euros HT, chaque intercommunalité en payant la moitié. Le coût du projet est estimé à 260 000 euros HT (50% pour chaque intercommunalité, soit 130 000 euros) pour les études techniques et la maîtrise d'œuvre, 212 500 euros pour l'acquisition du foncier et 2 578 292 euros pour les travaux. La Région Rhône-Alpes devrait financer 30% du montant des études. L'Etat a attribué à ce projet en 2014 une subvention de 540 143 euros au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Walter Martin souhaite revenir sur les usages de la voie verte et s'interroge sur l'interdiction faite aux cavaliers d'emprunter le linéaire. Pour lui, la voie verte aura une vocation touristique qui a été trop vite écartée. Le Président précise que l'étude d'opportunité et de faisabilité a permis de traiter la question des usages et a conclu également à une vocation utilitaire. Cependant, ce point peut être retravaillé en prenant en compte l'évolution des pratiques. Il pose la question de la cohabitation des usagers des sentiers de promenade. Sur le tour des lacs, certains habitants interpellent les élus pour demander l'interdiction du passage des cavaliers.

Robert Longeron ajoute que certaines portions sont très utilisées par les agriculteurs. Il sera difficile d'interdire leur circulation en les détournant tous sur la route départementale. L'étude précise que des usages agricoles pourront être tolérés à certains endroits. Pour le Président, des arbitrages seront sûrement à trouver. Pour autant, il ne faut pas s'interdire le projet pour des détails qui trouveront sans doute des réponses techniques par la suite.

Walter Martin revient sur l'entretien de la voie et demande qui la prendra en charge, soulignant qu'il demande un temps non négligeable. Pour l'instant, la voie verte appartient au domaine privé de la Communauté de communes. Elle n'est pas censée être ouverte à la circulation.

Clotilde Fournier demande si des tracés sont prévus pour relier les communes extérieures à la voie verte. Le Président précise que cette question fait l'objet du schéma intercommunal des modes doux de déplacement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la constitution d'un groupement de commande avec Bourg-en-Bresse Agglomération pour les études réglementaires et la maîtrise d'œuvre et la convention de mandat à intervenir avec Cap 3B aménagement.

(Adopté, unanimité).

Les territoires contigus à celui de la Communauté de communes étudient l'opportunité et la faisabilité de poursuivre la voie verte au nord jusqu'à Saint-Trivier de Courtes et au sud jusqu'à Ceyzériat.

II. Cap 3B : modification des statuts suite à l'intégration de la Communauté de communes du canton de Saint-Trivier de Courtes (rapporteur : Christiane Colas)

Lors de sa séance du 2 avril 2015, le Syndicat mixte Cap 3B a décidé de modifier ses statuts afin d'intégrer la Communauté de communes du canton de Saint-Trivier de Courtes. Conformément au code général des collectivités territoriales, l'avis des assemblées délibérantes des intercommunalités est requis. Le conseil communautaire approuve l'adhésion de la Communauté de communes du canton de Saint-Trivier de Courtes à l'unanimité. La décision de modification est prise par arrêté du Préfet.

(Adopté, unanimité).

ENVIRONNEMENT

Déchets d'équipement d'ameublement : signature d'un contrat entre Eco-mobilier et Organom (rapporteur : Gérard Perrin)

Le 19 février 2015, le comité syndical d'Organom a autorisé le Président à signer un contrat avec Eco-mobilier, un organisme agréé pour collecter les déchets d'équipement d'ameublement (DEA). Le contrat permet la collecte séparée des DEA et un soutien financier réduisant d'autant le coût de la prise en charge de ce type de déchets jusqu'alors à la charge de la collectivité. La déchetterie intercommunale étant équipée pour recevoir une benne, la Communauté de communes de Montrevel devrait faire partie des collectivités qui bénéficieront des soutiens maximum dès la mise en œuvre du contrat. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Organom à signer le contrat territorial avec Eco-mobilier et le Président à signer tout document relatif à ce dossier. La déchetterie collecte environ 130 tonnes de DEA, ce qui devrait générer une recette d'environ 6 000 euros par an.

(Adopté, unanimité).

Walter Martin demande si une collecte des encombrants est envisagée sur le territoire. Il est de plus en plus sollicité par les habitants pour la mise en place de ce type de service. Rien n'est envisagé pour le moment.

Gérard Perrin informe le conseil que le comité syndical d'Organom devrait prochainement délibérer en faveur d'une nouvelle augmentation de la contribution à la tonne de l'ordre d'un euro par habitant.

TOURISME

Modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes (rapporteur : Alain Viviet)

La Communauté de communes a défini une stratégie de développement touristique adoptée en 2012. Le territoire de la Communauté de communes a été reconnu « Destination touristique » par le Département de l'Ain. Afin de financer les actions à mettre en place dans ce cadre, elle a décidé d'instaurer la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2016.

La taxe de séjour est applicable à l'ensemble du territoire communautaire pour les hébergements suivants : hôtels de tourisme et palaces, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air (emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique), ports de plaisance, autres formes d'hébergement (chambres d'hôtes, location de tout ou partie d'un logement personnel par exemple...). Elle se calcule en multipliant le nombre de personnes hébergées par le nombre de nuits et le tarif.

Sont exonérées les personnes suivantes :

- Les personnes mineures (moins de 18 ans)
- Les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées dans la collectivité,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur au montant déterminé par le conseil communautaire, fixé à 1 €.

Le conseil communautaire est appelé à approuver la grille tarifaire suivante :

CATEGORIE DE L'HEBERGEMENT <i>(Le classement est issu du classement départemental)</i>	Tarifs proposés	taxe additionnelle départementale	Montant total de la taxe à percevoir par le logeur
Palace et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4 €	0,40 €	4,40 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3 €	0,30 €	3,30 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublé de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,10 €	0,11 €	1,21 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublé de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublé de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublé de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Hôtel et résidence de tourisme, village de vacances en attente de classement ou sans classement	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrain de camping et terrains de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles ou tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,45 €	0,045 €	0,50 €
Terrain de camping et terrains de caravanage classé en 1 et 2 étoiles ou tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Le produit attendu est estimé à 113 105 euros (dont 78 000 euros pour la Plaine tonique).

Clotilde Fournier demande à quoi va servir cette somme. Un comité de suivi sera chargé d'affecter le produit de la taxe de séjour. Il financera des actions de développement touristique engagées dans le cadre du plan d'actions de la destination et de la stratégie touristique et en premier lieu le fonctionnement de notre office de tourisme.

(Adopté, unanimité)

VOIRIE

Travaux de voirie : convention entre le Département de l'Ain, la commune de Saint-Didier d'Aussiat et la Communauté de communes (rapporteur : Gérard Gallet)

Un trottoir sera réalisé côté nord de la RD 92 dans l'agglomération de Saint-Didier d'Aussiat. S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des trois collectivités concernées, à savoir le Département, la commune de Saint-Didier d'Aussiat et la Communauté de communes. A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention.

(Adopté, unanimité).

SOLIDARITÉS - FAMILLE - VIE ÉDUCATIVE - CULTURE - SPORT

Attribution d'une subvention aux associations employant un jeune en contrat Emploi Avenir

Un crédit de 36 000 euros a été inscrit au budget primitif 2014 puis reconduit en 2015 pour aider les associations qui recrutent des jeunes sous contrat Emploi Avenir. Le versement de la subvention est conditionné à un engagement du jeune dans le cadre des Temps d'activités périscolaires.

A ce jour, trois associations peuvent y prétendre :

- L'association Copain copine a embauché Lucie Bouton qui anime des TAP depuis le 2 septembre 2014
- Le basket club d'Attignat a recruté Jordan Fernandes qui intervient depuis le 5 janvier 2015 et jusqu'au 3 juillet 2015
- L'Association sportive montrevelloise (ASM) emploie Sébastien Piroux qui intervient également jusqu'au 3 juillet

Hervé Colas regrette que la condition de participer aux Temps d'activités périscolaires pour bénéficier de l'aide ait été connue après la signature des premiers contrats. Il aurait été préférable de connaître cette condition dès la mise en œuvre du financement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de 1 440 euros au titre de l'exercice 2014 et 2 160 euros au titre de l'exercice 2015 à l'association Copain copine, et de 2 160 euros à l'ASM et au basket club d'Attignat sur l'exercice 2015.

(Adopté, unanimité).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Agenda

- Bureau : mardi 9 juin à 18h
- Conseil communautaire : mardi 21 juillet à 18h à Attignat. La séance sera suivie d'un repas à la Brasserie du lac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Clotilde Fournier



Le Président,
Jean-Pierre Roche